

Fiche-action 5 : Coopération

LEADER 2014-2020	GAL Cévennes	
ACTION	N°5	Coopération
SOUS-MESURE	19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale	
DATE D'EFFET	Date de validation des modifications de cette fiche action en Comité de programmation du 27 juin 2019.	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
a) orientations stratégiques du programme LEADER		
<p>Domaine prioritaire du PDR : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales ;</p> <p>Orientations stratégiques LEADER : Un développement économique solidaire Une politique coordonnée de gestion de l'espace Une dynamique du vivre ensemble Une stratégie d'accueil de nouvelles populations</p>		
b) Objectifs stratégiques et opérationnels		
<p>Contexte : Le diagnostic du territoire du GAL Cévennes a mis en évidence : <ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de développer grâce à des échanges d'expériences des pratiques innovantes s'inscrivant dans la stratégie locale de développement </p> <p>Objectifs de la Fiche Action : L'objectif général est de permettre d'ouvrir le territoire à d'autres pratiques et imaginer comment les adapter aux Cévennes. Des transferts de bonnes pratiques pourront être effectués sur des problématiques similaires. <ul style="list-style-type: none"> - Echanges thématiques en lien avec la stratégie du GAL en particulier sur les filières émergentes du territoire (agriculture respectueuse de l'environnement, énergies renouvelables, éco-tourisme, labellisation de sites touristiques : OGS...) - Des partages d'expériences, de mise en valeur des savoir-faire et ressources de territoire </p>		
c) Effets attendus		
<ul style="list-style-type: none"> - Les bonnes pratiques observées sur les territoires rencontrés ont été développées dans les Cévennes - Des réseaux inter-territoriaux ont été créés autour des problématiques liées à la stratégie locale de développement 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
<p>Soutien technique préparatoire (idée au projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ers échanges permettant d'explorer la faisabilité de la coopération (visites exploratoires, traductions) - échanges d'informations et de bonnes pratiques entre acteurs de territoires différents aux caractéristiques similaires pour identifier des sujets présentant un intérêt commun et de réelles opportunités de projets à mener ensemble grâce à la coopération 		

Projets de coopération interterritoriale ou transnationale : actions concrètes avec résultat clairement identifiable et apportant des bénéfices à tous les territoires impliqués
3. TYPE DE SOUTIEN
Soutien accordé sous la forme d'une subvention
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS
Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.
5. BENEFICIAIRES
Structures porteuses de GALs et structures publiques et privées menant des actions sur le territoire du GAL. Groupement de partenaires locaux publics et privés.
6. COUTS ADMISSIBLES
<p>1: Coûts liés à l'organisation des activités de coopération, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de personnel directement affectés à la mise en œuvre de l'action de coopération (salaire brut chargé) - coûts indirects dans la limite de 15% des dépenses directes de personnel éligibles, selon les conditions fixées à l'article 68.1.b du Règlement UE N°1303/2013 - prestations externes, - diagnostics et études opérationnelles et stratégiques, - frais de déplacements, de restauration et d'hébergements - location de salles et de matériel, - frais de réception de délégations des partenaires, - frais de communication, d'édition de supports de valorisation, d'évènementiels, - prestations artistiques professionnelles, cession de spectacles et droit d'auteur, - frais d'interprétariat et de traduction, - matériel et équipements. <p>2: Dépenses de communication liées à la valorisation du projet.</p> <p>3: Coûts d'évaluation du projet.</p> <p>Seules les dépenses encourues par des bénéficiaires situés au sein de l'Union européenne sont admises au bénéfice de l'aide.</p>
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE
<p>Projets de coopération avec toute autre structure mettant en œuvre une stratégie locale de développement répondant aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une stratégie et des objectifs doivent être définis, sur la base d'un diagnostic et pour un territoire déterminé, - elle doit être traduite en un plan d'actions montrant comment les objectifs sont traduits en actions, - elle doit décrire les mécanismes de gouvernance locale: processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration et à la conduite de la stratégie. <p>Les projets de coopération doivent s'inscrire dans les stratégies locales de développement des GALs.</p>

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les projets seront appréciés individuellement sur la base des principes de sélection suivants :

- Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement
- Contribution du projet au développement d'innovations environnementales et socio-économiques
- Contribution du projet à la valorisation des ressources locales

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 80%.

L'aide publique est de 100% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

Plafonnement à 40 000 euros de montant LEADER par projet.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION**a) Suivi**

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : [...]

Questions évaluatives : De quelle manière les projets de coopération ont permis de développer les bonnes pratiques des territoires rencontrés et de renforcer les réseaux interterritoriaux ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de dossiers programmés	2
Réalisation	Montant moyen de subvention attribué par dossier	16 250 €
Réalisation	Montant moyen de dépense publique par dossier	20 312 €